

Comment candidater dans l'enseignement supérieur ?

Vous êtes en terminale et à la recherche d'informations sur le processus de candidature post-bac ? Cette ressource est créée spécialement pour vous !

Parcoursup

Mise en place en janvier 2018 par le ministère de l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi « orientation et réussite des étudiants », c'est une plateforme qui permet de recueillir et de gérer l'ensemble des vœux des futurs étudiants.

Parcoursup permet de renseigner ses vœux pour les formations et filières suivantes :

- 1^{ère} année de licence à l'université
- Institut universitaire de technologie (IUT)
- Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- Section de Techniciens Supérieurs (STS)
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- Formation d'ingénieurs

Phase de consultation

La plateforme est accessible depuis le 20 décembre pour consulter les formations qui y sont proposées.

Phase de formulation des vœux

Du 18 janvier jusqu'au 9 mars 2023 inclus, vous devez vous inscrire et formuler vos vœux. (Sauf pour les formations en apprentissage où vous ne disposez pas de date limite pour formuler vos vœux.) La formulation de 20 vœux est possible : 10 vœux + 10 vœux en apprentissage.

Pour certaines filières, vous pourrez formuler des sous-vœux et candidater à plusieurs établissements pour une même formation. Cette option est comptée comme un seul vœu.

Comment candidater dans l'enseignement supérieur ?

De plus, pour chaque vœu formulé, vous devrez systématiquement rédiger quelques lignes pour expliquer votre choix et vos motivations.

Confirmation des vœux

Vous aurez jusqu'au 6 avril pour confirmer vos vœux et compléter votre dossier.

Phase d'admission

Il faudra attendre le 1^{er} juin pour avoir les premières réponses.

Les établissements qui ont examinés votre dossier peuvent vous donner 3 réponses :

Une proposition d'admission : votre candidature est acceptée.

En attente d'une place : vous êtes sur liste d'attente (votre place sur celle-ci est indiquée), vous avez toujours la possibilité d'être accepté en fonction de votre classement dans la liste et du nombre de place qui vont être libéré par les autres étudiants.

Refus : votre candidature n'a pas été acceptée dans cet établissement.

Si vous recevez une seule proposition d'admission : vous avez le choix de l'accepter ou alors d'y renoncer et de garder tout ou une partie de vos vœux en attente.

Conditions d'acceptation et de conservation des vœux

Si vous recevez plusieurs propositions d'admission : vous pouvez accepter une proposition et renoncer aux autres. Vous aurez la possibilité de garder vos vœux qui sont toujours en attente.

Si vous avez que des réponses en attente : il faut attendre que des places se libèrent.

Si vous obtenez que des refus : la commission d'accès à l'enseignement se chargera de vous faire des propositions.

Comment candidater dans l'enseignement supérieur ?

Infos : une phase complémentaire ouvrira du 15 juin jusqu'au 12 septembre 2023. Elle est accessible à tous les candidats, qui souhaitent formuler de nouveaux vœux (maximum 10 vœux) dans des formations qui disposent toujours de place.

Inscription administrative

Une fois que vous acceptez la proposition d'admission d'un établissement, vous devez procéder à votre inscription administrative. Celle-ci varie en fonction de chaque établissement.

Hors Parcoursup

Néanmoins, les écoles de commerce, de communication et du digital, de l'hôtellerie, les licences sélectives et bien d'autres ne sont pas répertoriées sur Parcoursup.

Dans le cas où vous souhaitez intégrer un établissement qui est hors Parcoursup, il faudra vous rapprocher de celui-ci pour vous renseigner sur les modalités d'admission (concours, dossier, entretien...)